

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE GROUPE KOSMOSS

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE GROUPE KOSMOSS

### 1. Généralité

Le client faisant appel aux services de Groupe Kosmos, reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de ventes suivantes, ainsi que les mises en garde énoncées dans l'article 2, concernant les lois de la propriété intellectuelle.

Groupe Kosmos est un organisme de formation, enregistré sous le numéro:  
82 42 02419 42  
534 986 054 RCS St-Etienne  
SIRET 534 986 054 00029 - APE 5710Z - NUMÉRO TVA INTRA FR 54 534986054 RIB : 10096 18018 00063587201 88

IBAN : FR76 1009 6180 1800 0635 8720 188  
BIC : CMCIFRPP

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.  
Pénalités éventuelles au taux minimum prévu par la loi en cas de paiement après échéance.

### 2. Droit d'auteur et propriété intellectuelle

Groupe Kosmos est titulaire de droits d'auteur et de droits propriété intellectuelle sur les œuvres réalisées pour le compte de ses Clients.

Il est ici rappelé à titre informatif que selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création (comportant droit de divulgation, droit au respect de l'œuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible. De fait, ne seront cédés au client que les droits patrimoniaux explicitement énoncés sur la facture au champ « Droits cédés », à l'exclusion de tout autre, et ce dans les éventuelles limites y figurant également (limite de support, de territoire ou de durée). Ces droits peuvent notamment comprendre le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit de modification, le droit d'exploitation. Il est enfin rappelé que selon le même Code français de la propriété intellectuelle (Art. L. 122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive de Groupe Kosmos tant que les factures émises par lui ne sont pas payées en totalité par le client, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, le client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par Groupe Kosmos dans le cadre de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production, les sources, les maquettes et les propositions formelles présentées lors de nos prestations (refusées ou non retenues) demeurent la propriété de Groupe Kosmos. Seul le produit fini sera adressé au client.

À défaut d'une telle mention et si le client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

Toutes les images, les textes, et tous les éléments de la charte graphique présents sur le Site [www.kosmos.fr](http://www.kosmos.fr) et le site en lui-même sont la propriété de Groupe Kosmos ou sont utilisés avec l'accord de leurs auteurs ou propriétaires. Ils ne peuvent être copiés, modifiés, ou utilisés sur d'autres supports ou à d'autre fin sans l'accord préalable de Groupe Kosmos.

### 3. Copyright et mentions commerciales

Sauf mention contraire explicite du client, Groupe Kosmos se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule « Design Groupe Kosmos » assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité: [www.kosmos.fr](http://www.kosmos.fr)

### 4. Coopération active

Chaque partie s'engage à coopérer activement en vue de la bonne exécution du contrat. Ceci implique notamment une communication prompte et efficace concernant les impératifs de la commande et l'apparition d'éventuelles difficultés.

### 5. Droit de publicité

Sauf mention contraire explicite du client, notifiée par courrier avec accusé de réception, Groupe Kosmos se réserve le droit de mentionner ses réalisations pour le client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, blog, plaquette, etc.) et lors de ses démarchages de prospection commerciale. Ce droit s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants: Les contenus textuels, les contenus iconographiques.

Le client se doit de fournir si le support le permet plusieurs exemplaires de la réalisation finalisée.

### 6. Secret

Groupe Kosmos et le Client s'engagent respectivement à conserver secrètes les Informations Confidentielles de quelque nature que ce soit et dont ils pourraient avoir connaissance au cours des négociations précontractuelles et/ou à l'occasion de l'exécution du contrat de prestation de services de Groupe Kosmos.

Groupe Kosmos et le Client, récepteurs des Informations Confidentielles, s'engagent tout particulièrement:

- à conserver confidentielles et à faire maintenir confidentielles toutes les Informations Confidentielles qui leur auront été communiquées;

- à ne fournir ces informations qu'aux membres de leur personnel permanent qui accepte de se soumettre aux obligations de confidentialité prévues au présent article;

- à prendre toute mesure raisonnable pour éviter que ce personnel ne divulgue à des tiers, tout ou partie de ces Informations Confidentielles;

- à ne pas déposer de demandes de modèles ou d'autres titres de propriété industrielle incluant des Informations Confidentielles propriété de l'autre Partie sans l'accord de celle-ci.

Les engagements de confidentialité liant réciproquement Groupe Kosmos et le Client, conformément au présent article 5 ne s'appliquent pas aux Informations Confidentielles pour lesquelles la partie qui les reçoit peut prouver par la production de documents écrits:

- qu'elle les a divulguées après obtention préalable de l'autorisation écrite de l'autre partie ou que la divulgation a été réalisée par l'autre partie;
- qu'elles appartiennent au domaine public au moment de leur communication par l'autre partie ou qu'elles y sont tombées après cette communication sans faute de sa part;

- qu'elles ont été reçues d'un tiers non tenu par une quelconque obligation de confidentialité à l'égard de l'autre partie;
- qu'elles étaient déjà en sa possession à la date de leur communication par l'autre partie;

- que leur divulgation a été imposée par l'application d'une disposition légale ou réglementaire impérative ou par l'application d'une décision de justice définitive ou d'une sentence arbitrale;
- qu'elle les a développées indépendamment des Informations Confidentielles reçues de l'autre partie.

Le présent engagement de secret restera en vigueur pendant la durée du contrat de prestation de services et pendant 5 (cinq) ans après son expiration ou sa résiliation.

### 7. Devis/ Commande

Le présent devis prévoit l'intégralité des prestations que le prestataire s'engage à réaliser pour le Client.

Toute prestation supplémentaire demandée par le Client donnera lieu à l'émission d'un nouveau devis ou avenant.

Une fois validé par le Client, le présent devis a valeur de contrat.

Dans l'hypothèse d'une rupture de contrat à l'initiative du Client, ce dernier s'engage à régler les prestations réalisées.

En cas d'acceptation du devis puis de dédit, complet ou partiel, du client, ce dernier devra régler une quote-part de 20% des sommes correspondant aux prestations non encore réalisées.

Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le devis, de manière corollaire toutes prestations non énoncées ne sont pas comprises et feront l'objet d'un devis complémentaire.

Le devis/ bon de commande signé par le client valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande.

Il doit nous être remis:

- Par retour de courrier électronique avec la note « bon pour accord » suivie du nom, prénom, service et adresse postale complète, de la signature du client.

Celui-ci doit s'accompagner du paiement d'un acompte de 40% TTC du prix global des prestations à fournir par Groupe Kosmos et ce avant tout début de travaux.

### 8. Exécution/ Délais

Groupe Kosmos s'efforce d'exécuter ses prestations au mieux des connaissances et de ses possibilités.

Nous devons pouvoir compter sur une coopération complète et loyale de nos interlocuteurs.

Les délais d'exécution de nos prestations sont notifiés sur le devis ou définis en début de prestation.

Groupe Kosmos ne saura être retenu responsable d'éventuel retard dès lorsque le retard est imputé à la suite: d'une validation tardive par le client, d'une livraison tardive des éléments nécessaires à l'élaboration du projet, ou en cas de force majeure.

### 9. Non sollicitation des collaborateurs Kosmos

Le client s'interdit expressément de débaucher un(des) membre(s) du personnel salarié, collaborateur libérale de Groupe Kosmos.

### 10. Factures et règlement

Les prestations doivent être réglées comptant à réception de la facture correspondante, sans escompte.

Un acompte de 40% TTC de la totalité de la somme due est exigé lors de la signature du devis et avant tout début de prestation. Un second acompte de 40% TTC interviendra en cours de prestation. Le solde est à régler lors de la remise des éléments prévus par celle-ci.

Tous paiements des prestations effectuées par Groupe Kosmos sont payables en Euros.

Groupe Kosmos se réserve notamment le droit de refuser ses prestations émanant d'une commande d'un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

En cas de retard de paiement, des pénalités seront exigibles, conformément à la loi.

### 11. Éléments et prestations externe

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations de Groupe Kosmos, et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués.

Il s'agit par exemple de photographies, d'illustrations issues de banques d'images ou prestataires photographes, de prototypage 3D, d'impressions...

Nos prestations ne comprennent pas l'impression, la fabrication ou le prototypage des supports créés.

### 12. Litige - Droit applicable - Jurisdiction compétente

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

En cas de difficultés survenant à l'occasion de la commande ou de la livraison des œuvres par Groupe Kosmos, le client aura la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable.

Les parties s'engagent à se rapprocher afin de trouver une solution amiable. En cas de désaccord persistant, le différend sera soumis au greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Étienne.